

DEPARTEMENT  
de Maine-et-Loire  
ARRONDISSEMENT  
d'ANGERS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de  
**MORANNES SUR  
SARTHE -  
DAUMERAY**

Séance du **LUNDI 6 FÉVRIER 2023**

Le 6 février 2023 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 31 janvier 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 24

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,  
LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,  
ATANI Béatrice, DIARD Françoise, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, LECHERF-VANDERHAEGER Catherine BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,  
ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, RENAULT Alexandra, SIMON Emmanuel, THIBAUT Jean-Paul conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration** : LEDERNET Christian (pouvoir à LECOURT Sylvie),

**Absents excusés** : DUPUIS Virginie, de RICHEMONT Xavier,

**Absents** : GUÉRY Louis, de MIEULLE Roger,

**Secrétaire de Séance** : HUMEAU Emmanuelle.

### DCM N° 2023 – 010 : CONVENTION CINE VACANCES

Monsieur le Maire fait savoir que le Cinéma CONFLUENCES à 72300 SABLÉ SUR SARTHE propose à la commune, dans le cadre de la promotion des arts audiovisuels et pour permettre la pratique des activités culturelles autonomes dès le plus jeune âge, de participer à l'opération « CINE-VACANCES ».

Dans le cadre de cette opération, le cinéma met en place un tarif préférentiel de 4€ par place sur lequel la commune s'engage à prendre 50 % à sa charge.

Ces places de cinéma concerneraient les enfants de la commune, et enfants scolarisés dans la commune, âgés de 3 à 17 ans.

Cette convention serait valable pendant les périodes de vacances scolaires suivantes :

- Du 11 au 27 février 2023,
- Du 15 avril au 2 mai 2023.

**Monsieur le Maire propose donc :**

- **D'accepter la prise en charge 2 € par ticket de cinéma,**
- **D'approuver la convention ci-annexée à conclure entre le cinéma CONFLUENCES à SABLE SUR SARTHE et la Commune de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à signer ladite convention.**

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Directeur du cinéma CONFLUENCES à SABLE SUR SARTHE.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire



Jean-Marie CARDOEN.

Accusé de réception en préfecture  
049-200064566-20230206-DCM2023-010-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023